

eCH-0156 Norme de données Importation de données ISA depuis les registres des habitants

Titre	Norme de données Importation de données ISA depuis les registres des habitants
Code	eCH-0156
Type	Standard
Stade	Défini
Version	2.0
Statut	Approuvé
Validation	2015-11-25
Date de publication	2016-01-05
Remplace	1.0
Langues	Allemand (original), Français (traduction)
Auteur(s)	Groupe spécialisé Contrôle des habitants Boris Bäsler, ISC-EJPD, Boris.Baesler@isc-ejpd.admin.ch
Editeur / distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Les registres des habitants/plateformes de données cantonaux ont besoin d'une interface pour importer les données contenues dans le registre des habitants (RdH) concerné, dans le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA). Ce document décrit le format d'interface à utiliser et la marche à suivre générale.

Sommaire

1	Statut du document	3
2	Introduction	3
2.1	Vue d'ensemble	3
2.2	Champ d'application	3
2.3	Avantages.....	3
3	Interface	3
3.1	Format d'interface.....	3
3.1.1	Dépendances	4
3.1.2	Vue d'ensemble.....	5
3.1.3	Description des éléments définies	6
3.2	Sémantique d'interface	6
4	Considérations de sécurité	6
5	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	7
6	Droits d'auteur	7
	Annexe A – Références & bibliographie	8
	Annexe B – Collaboration & vérification	8
	Annexe C – Abréviations	9
	Annexe D – Modifications par rapport à la version 1.0	9

1 Statut du document

Approuvé: le Comité d'experts a *approuvé* le présent document, lui conférant force normative pour le domaine d'application défini et dans les limites de validité fixées.

2 Introduction

2.1 Vue d'ensemble

Toutes les personnes répertoriées dans les registres des habitants (RdH) des cantons et des communes ne figurant pas dans Infostar, les cantons (bureaux des passeports) ont besoin d'une possibilité d'importer les données d'un demandeur d'une carte d'identité ou d'un passeport depuis le système RdH concerné. Le format de données utilisé pour cette importation est défini dans le présent document.

2.2 Champ d'application

La présente norme définit les principes d'importation dans ISA de données depuis les registres des habitants en tant que directive pour les demandes de cartes d'identité et de passeports.

2.3 Avantages

Par rapport à la pratique actuellement en vigueur qui consiste à importer les données manuellement, l'importation (partiellement) mécanique des données requises présente l'avantage d'être généralement plus rapide et moins sujette aux erreurs.

On notera que cet avantage n'existe pas pour l'importation de données de demandeurs déjà présents dans Infostar. Une interface entièrement automatique permet d'importer les données ISA dans Infostar.

3 Interface

La description détaillée du format de données utilisé qui suit constitue le cœur de ce document. A titre de complément, la sémantique de l'interface est brièvement délimitée afin de permettre au lecteur d'évaluer le format dans le contexte de l'interface.

3.1 Format d'interface

Le format de données de l'interface est décrit ici. Outre la présente description, l'interface est spécifiée d'un point de vue technique dans la description des interfaces eCH-0156-2-0.xsd.

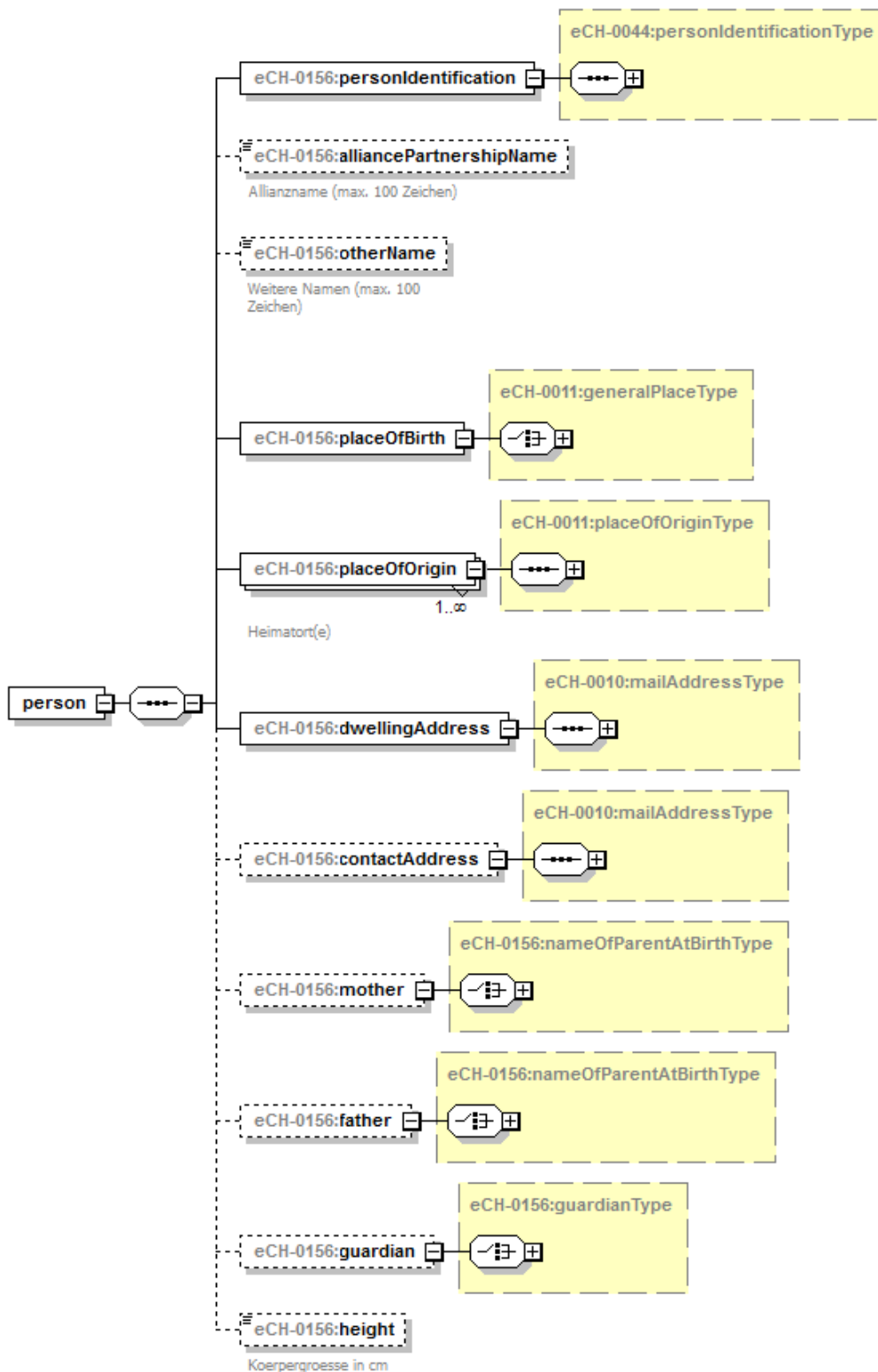
3.1.1 Dépendances

La définition de l'interface repose sur les descriptions de format existantes dans d'autres normes eCH. Il s'agit notamment de:

- **eCH-0010** Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités ([v5.1](#)): *mailAddressType*
- **eCH-0011** Norme concernant les données Données concernant les personnes ([v8.1](#)): *generalPlaceType* et *placeOfOriginType*
- **eCH-0044** Norme concernant les données Echange d'identifications de personne ([v4.1](#)): *personIdentificationType*

Les documents de spécification peuvent être consultés sur <http://www.ech.ch/> (la documentation correspondante est accessible via le lien sur le numéro de version dans la liste précédente).

3.1.2 Vue d'ensemble



3.1.3 Description des éléments définies

Seuls «nom d’alliance», «autre nom», «taille», «nom des parents à la naissance» et «tuteur» sont définis en complément aux types de données définis dans les normes eCH-0010, eCH-0011, eCH-0021 et eCH-0044. Le `personType` défini dans eCH-0011 n’est pas utilisé ici, car celui-ci a d’une part besoin de renseignements, qui ne sont pas utilisés par ISA, et d’autre part les renseignements concernant les parents et la taille font défaut.

- **alliancePartnershipName**: du type `baseNameType` (dans eCH-0044) d’une longueur maximale de 100 caractères. Contient le nom d’alliance (facultatif) de la personne.
- **otherName**: du type `baseNameType` (dans eCH-0044) d’une longueur maximale de 100 caractères. Contient un autre nom de la personne (facultatif).
- **height**: du type `positiveInteger` (schéma XML) avec une valeur maximale de 250. Contient la taille de la personne en cm. Ce champ est facultatif, car le RdH ne contient généralement pas cette information. Le champ est malgré tout prévu afin de permettre de manière générale une importation automatisée depuis d’autres sources.
- **nom des parents à la naissance**: le nom livré peut être, au choix, le «nom et prénom officiels», uniquement le «prénom», ou seulement le «nom officiel».
- **tuteur**: le nom livré peut être, au choix, le «nom et prénom officiels», uniquement le «nom officiel», ou seulement «inconnu».

3.2 Sémantique d’interface

Les données personnelles décrites ici sont exportées par une collaboratrice depuis le RdH du canton et enregistrées localement dans un répertoire. Il appartient exclusivement aux cantons de définir comment et par qui doit passer cette exportation. Cette procédure est particulièrement judicieuse quand le collaborateur du bureau des passeports a accès au RdH.

ISA offre désormais la possibilité de déclencher une importation concernant la saisie d’une nouvelle demande. Une fenêtre, dans laquelle le fichier (XML-) exporté au préalable peut être sélectionné, s’ouvre alors.

Après l’importation, les champs requérant les données personnelles sont pré-remplis lors de la saisie des données dans ISA. Le collaborateur peut compléter les données manquantes et rectifier les données erronées.

4 Considérations de sécurité

Il est à noter que l’enregistrement temporaire des données XML sur l’ordinateur d’un collaborateur est un point critique. Il s’agit là de données relatives aux personnes. Il appartient au préposé cantonal à la protection des données d’évaluer comment ces données doivent être manipulées.

5 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes et/ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets et/ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

- [eCH-0010] [Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités \(v5.1\)](#)
- [eCH-0011] [Norme concernant les données Données concernant les personnes \(v8.1\)](#)
- [eCH-0044] [Norme concernant les données Echange d'identifications de personnes \(v4.1\)](#)

Annexe B – Collaboration & vérification

Aeberhard Katrin, membre du Comité de l'ASSH

Bäsler Boris, CSI-DFJP

Binder Beat, Canton Fribourg

Brunner Christian, Canton Soleure

Bucher Huwyler Erika, Association suisse des services des habitants ASSH

Bürgi Marcel, VRSG

Egloff Andrea, Ruf Informatik AG

Geiger Viktor, Canton Argovie

Grogg Peter, Bedag Informatik AG

Gubler Petra, Information Factory AG

Huber Hans, Ruf Informatik AG

Käser Markus, VEMAG Computer AG

Kneubühl Cornelia, VEMAG Computer AG

Koller Thomas, InnoSolv AG (NEST)

Kummer Patrick, OFS

Kupferschmid Andrea, Canton Berne

Laube Erich, ELCA Informatik AG

Meier Regula, Bedag Informatik AG

Meile Benjamin, InnoSolv AG (NEST)

Meili Roger, ville de Zurich

Morel Denis, Swiss Post Solutions AG

Moresi Enrico, Lustat Statistik Lucerne

Müller Stefan, Informatik Leistungszentrum Obwald et Nidwald

Müller Willy, UPIC

Muratbegovic Nedim, OFS

Annexe C – Abréviations

CdH	Contrôle des habitants au niveau des cantons
RdH	Registre des habitants – Système informatique des cantons
ISA	Système d'information relative aux documents d'identité du DFJP

Annexe D – Modifications par rapport à la version 1.0

- Importation des versions actuelles des normes de base.
- RfC 2015-25, Compléments pour pouvoir transmettre également des données concernant les curatelles dans le cadre de la procédure de demande pour les cartes d'identité .
 - La dépendance envers eCH-0021 a été supprimée et un type spécifique a été ajouté pour la représentation des curatelles (guardian).